



AQUITAINE BATI

DIAGNOSTICS

DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ETABLI LE LUNDI 1 JUIN 2026

PROPRIETAIRE

DOSSIER N°: 215715

ADRESSE DES LOCAUX VISITES



Conclusion

Installation satisfaisante

Fait à LATRESNE
Le lundi 1 juin 2026
par **Jerome MULLER**

AQUITAINE-BÂTI-DIAGNOSTICS

SAS MULLER DIAG
17 rue Jean-Paul SARTRE
79000 NIORT
Tel. 06 13 33 45 67
Siret : 807 909 791 00012
SAS au Capital de 1000€

Ce rapport contient 6 pages indissociables et n'est utilisable qu'en original.
Edition en exemplaires.

Siege Social : SAS MULLER DIAG 17 rue Jean Paul Sartre - 79000 NIORT - RCS NIORT - SAS au capital de 1000 euros
SIRET : 807 909 791 00012 - Code APE : 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR85807909791



Sommaire

1. Objet.....	2
2. Détail du contrôle.....	3
3. Les croquis.....	4
4. Annexe : Attestation d'assurance.....	5

1. Objet

Dossier N° : 215715

DONNEUR D'ORDRE

NOTAIRE
Nom : SANS OBJET
Adresse : -
Tel :

Adresse du bien visité Maison d'habitation - Bien occupé par le propriétaire	
Nom locataire : Tel locataire :	
Accès : Type : Maison Usage : Habitation (Maisons individuelles) Date de construction : 1983 Permis de construire : Nombre de Niveaux : Supérieurs : 1 niveau(x) Inférieurs : aucun niveau inférieur Propriété bâtie : Oui	Partie : Partie Privative Caractéristiques : Cadastre : Cadastre : 33165000AM0154 En copropriété : Non Lots : non concerné

Cette mission a été réalisée par notre technicien **Jerome MULLER** en présence de Monsieur

Visite réalisée : **19/03/2026 à 09H00**

Documents transmis :

Assurance RCP : AXA France IARD N°10974429004 valide jusqu'au 01/01/2027

2. Généralités

DIAGNOSTIC DU RACCORDEMENT AU RESAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : " Toute promesse de vente, tout acte authentique de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation à un acquéreur non professionnel comprend un diagnostic du respect par cet immeuble ou cette partie d'immeuble des prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif ou un certificat de raccordement au réseau collectif. Ce diagnostic doit avoir été établi depuis moins d'un an à la date de la promesse de vente ou de l'acte authentique de vente.

Informations Générales : Le présent contrôle ne porte que sur les éléments visibles et accessibles. Les points non accessibles pourront faire l'objet d'investigations supplémentaires à la demande du propriétaire. Le présent constat est valable au jour même de la visite. Nous ne contrôlons pas la qualité des matériaux utilisés, ni l'étanchéité de l'installation. Notre conclusion s'entend sous réserve d'anomalies dissimulées et de modifications ultérieures de l'installation. Le propriétaire s'engage à avoir laissé libre accès à toutes les installations internes et externes à l'habitation contrôlée.



3. Détail du contrôle

Désignation	Résultats	Commentaires / observations
Type de bâtiment	Maison d'habitation	
Existence des documents permettant de déterminer les caractéristiques du système d'assainissement	Absence	
Existence des documents permettant de déterminer l'implantation du système d'assainissement	Absence	
type de réseau	Réseau collectif séparatif	
Raccordement des eaux Pluviales	Satisfaisant	Raccordement au Réseau collectif séparatif EP
Raccordement des eaux usées	Satisfaisant	Diamètre du branchement 80/100 mm
Ecoulements	RAS	
Etat des canalisations, regards, branchements <i>A noter : une canalisation EU altérée est non conforme « pollution du milieu naturel »</i>	RAS	
Description des regards, branchements visibles	☐ Regard de collecte ☒ Regard de visite ☐ Siphon ☐ Tabouret ☐ Tampon de visite ☐ Regard réseau collectif EU ☐ Regard réseau collectif EP ☐ Regard réseau collectif EU/EP	
Commentaires ou locaux / parties non visités et justifications ou mesures complémentaires à prévoir :		



4. Les croquis





AQUITAINE BATI
DIAGNOSTICS

5. Annexe : Attestation d'assurance

Votre Assurance

► RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

COURTIER

VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
Tél : 05 56 30 95 75
Fax : 08 97 50 56 06
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR
Portefeuille : 0201478984

SAS MULLER DIAG
17 RUE JEAN PAUL SARTRE
79000 NIORT FR

Vos références :

Contrat n° 10974429004
Client n° 0754738220

AXA France IARD, atteste que : SAS MULLER DIAG
17 RUE JEAN PAUL SARTRE
79000 NIORT FR

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10974429004 ayant pris effet le 01/06/2023.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité civile** pouvant lui incombent du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE,

TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

AMIANTE :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE.
DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE.
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES.
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE).
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE).
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION.

PLOMB :

CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP).
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP).

DIAGNOSTIC TERMITES/ INFORMATION SUR LA PRESENCE D'UN RISQUE DE MERULES / ETAT PARASITAIRE (VRILLETES, LYCTUS, MERULE ET AUTRES).

MESURES :

MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN.

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ.
ETAT DES RISQUES ET POLLUTION (ERP).
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE), TOUS TYPES DE BATIMENTS.
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Page 1 sur 2

10051620190710



AQUITAINE BATI

DIAGNOSTICS

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF.
ETAT DES LIEUX LOCATIFS.
CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION.
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES.

AUDIT ENERGETIQUE réalisé dans le cadre de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22/08/2021 ; A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATIONS DE LOUAGE D'OUVRAGE OU DE MAITRISE D'ŒUVRE RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE.

La garantie Tous dommages relevant de l'obligation d'assurance / Responsabilité civile Professionnelle s'exerce à concurrence de 600.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à LE BOUSCAT le 11/12/2025.
LA COMPAGNIE PAR DELEGATION

VD ASSOCIES
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS : 794 672 238 ORIAS : 13010220
Tél : 05 56 30 95 75